Employment and Immigration Canada

Emploi et Immigration Canada

Sponsoring refugees

Facts for Canadian groups and organizations

Canada

88-03226/

Preface

This booklet is intended for Canadian groups, organizations, and individuals interested in sponsoring refugees for immigration to Canada. It explains Canada's refugee sponsorship program, outlining what sponsorship means, who can sponsor, the responsibilities of sponsors, how to apply, and the funds and other resources required.

WH-5-069/2/87

© Minister of Supply and Services Canada 1986
Cat. No. MP 23-53/1986 rev.
ISBN 0-662-54580-X

Contents

	Page
Introduction	1
What is sponsorship?	3
Who can be sponsored	4
Who can sponsor	5
Responsibilities of sponsors	6
Material assistance	6
Health care	7
General orientation and moral support	8
Services provided by the federal government	9
Transportation loans	9
Temporary medical assistance	9
Employment services	9
Language training	10
Occupational training	10
Family allowance	11
On-going support	11
Joint assistance program	13
Funds and resources required to sponsor	15
Applying to sponsor	17

	Page
Waiting for the refugees	**19**
Other ways to help refugees	**21**
Master agreement holders	**22**

Introduction

In the world today, there are millions of refugees without a homeland. New outflows of displaced people are occurring at a faster rate than ever before in history, and they involve many more people.

Resettlement in another country is necessary for only a minority of these refugees, but for them, resettlement can be crucial to survival.

Canada is one of the few nations that accepts refugees seeking freedom in a new land, and it has traditionally played a key role in resettlement programs. In fact, for humanitarian reasons it has accepted more than 400,000 refugees since World War II.

In 1978, a new program was introduced to encourage Canadians to get involved in refugee resettlement in a direct and personal way by forming private sponsorship groups. This program is not part of the government's annually announced plan to accept and assist a certain number of refugees from specified world areas. Rather, through sponsorship, the government's annual refugee plan can be augmented through the special commitments of Canadian citizens and permanent residents. No limit is set on the number or origin of privately sponsored refugees; this is governed by the generosity of concerned Canadians.

This collaborative effort between the government and the private sector to help the less fortunate in the world has worked well. During the Indochinese "boat people" crisis of 1979 and 1980, 60,000 refugees were brought to Canada. Private groups and organizations sponsored 34,000 of these, while the federal government sponsored 26,000.

Since then, the response of Canadians to the plight of the world's refugees has settled at a level closer to

Canada's historical level of assistance. However, the number of people needing settlement assistance is still cause for real concern, as strife-ridden areas throughout the world continue to create more refugees.

Concerned Canadians can continue to play a major role in helping relieve the suffering of the world's refugees by participating in the Refugee Sponsorship Program. To learn more about how to take part in this program, please read on.

What is sponsorship?

Through sponsorship, Canadians can bring to Canada refugees in whom they have a special interest or who would otherwise not be eligible for settlement here. There is no limit to the number of refugees that can be admitted in this way.

Canadians who undertake sponsorship of a refugee or refugee family promise to provide resettlement assistance for a period of one year. This aid must cater to both the physical and emotional needs of the refugees, including food, clothing and shelter, as well as friendship and moral support.

A commitment to help refugees must not be taken lightly — sponsors must be prepared to accept both the strengths and the weaknesses of the people they sponsor, and to offer understanding as well as personal interest. Most refugees will need the serious and sustained support of their sponsors, including assistance to:

- establish social and employment links in their community;
- find suitable accommodation;
- learn about Canadian culture and values; and
- find and use local services (banks, schools, stores, doctors, dentists, churches, etc.).

A sponsor's personal care and attention are as important as helping the refugees meet their basic physical needs.

Who can be sponsored

The Refugee Sponsorship Program helps two groups of refugees outside Canada's borders.

The first group consists of *Convention refugees,* as defined in the Immigration Act, which follows the Geneva Convention. These people have a well-founded fear of persecution. This fear may be for reasons of race, religion, nationality, political opinion, or membership in a certain social group.

The second group includes persons oppressed in their own country or displaced by emergency situations, such as war or revolution. These refugees are described in special *designated classes* and admitted to Canada under the same selection criteria applied to Convention refugees.

Who can sponsor

Canadians can provide direct resettlement assistance in two ways.

1) Groups of at least five Canadian citizens or permanent residents of legal age may sign individual agreements with the Canada Employment and Immigration Commission (CEIC) through their local Canada Immigration Centre. Local, legally incorporated organizations may also do so.

   At least five persons are required so that sponsorship duties can be shared. If one member is unable to meet a commitment, the task will be done by another and the refugee will not suffer. A smaller group would possibly lack the resources necessary to help the refugees integrate into Canadian society.

2) National or parent bodies may sign a formal Letter of Agreement with the Minister of State for Immigration. Through this contract, the parent body assumes full responsibility for the sponsorships of its member groups.

Responsibilities of sponsors

Groups have certain responsibilities to the refugees they sponsor. These duties begin the day the refugees arrive in the community and continue for one year. The federal government also provides specific services. Both are outlined below.

Refugees are not expected to repay their sponsors for resettlement assistance. However, sponsoring groups will not be held responsible if the refugees develop excessive debts or are sued or arrested.

The following services are provided by sponsors.

Material assistance

The dwellings must provide space and facilities adequate for all members of the refugee family.

Sponsors must provide the refugees with material assistance for one year. This consists of household effects, furnished accommodation, food, clothing, and incidental expenses.

If the refugees become self-supporting before the end of their first year in Canada, sponsors will pay fewer expenses. However, if refugees are laid off work, sponsors must resume material assistance until the end of the year. Sponsored refugees are not eligible for welfare support during their first twelve months in Canada, although they can receive unemployment insurance benefits if they have completed a sufficient number of weeks of work and qualify in other respects. They may also be eligible for allowances while on general language training courses.

Health care

Upon arrival in Canada, refugees are eligible for health care coverage under most provincial hospital and medical insurance plans. Groups should ensure that the refugees are registered immediately.

Health insurance plans vary between provinces. In some, the insurance takes effect after a certain waiting period; in such cases, sponsors must arrange private insurance coverage or pay health care costs until the provincial plan takes effect. In other provinces, sponsors may be required to pay insurance premiums for the first twelve months. Detailed information and application forms on provincial insurance plans are available from the department of health or the insurance plan authority in the province concerned.

Routine dental care, eye glasses, and drugs are not normally covered under provincial plans. As many refugees have had little such health care before coming to Canada, it is important that sponsors set aside enough money to look after these needs. Costs for such health care can be expensive, especially if a group is sponsoring more than one refugee.

Before departure for Canada, all immigrants and refugees must undergo medical examinations. These include physical and medical history checks, with chest X-rays and other tests as indicated by health conditions in the refugee's home country. Provincial health officials in Canada are advised of persons who have had communicable diseases or minor health problems that require follow-up on arrival. In any event, refugees should be put in touch with a family doctor as soon as they arrive in Canada.

General orientation and moral support

The emotional and practical support of sponsors are vitally important to the resettlement of refugees.

To provide this support, sponsors should meet the refugees on their arrival; should ensure they are comfortably housed and clothed; and should guarantee they have sufficient food and other basic necessities. Thereafter, they should meet the refugees regularly, helping them learn about their community. The refugees should be told about their rights — what is legal and what is not — about transportation to schools, about recreation areas. They must also be shown how and where to shop; what to buy; and where to go for community and governmental services. Refugees from some countries may also have to be taught to use electrical appliances, furnaces, and the like.

This knowledge, and the sponsors' personal involvement and friendship, will reassure refugees, allowing them to make the difficult adjustment to a new culture easier.

Services provided by the federal government

Transportation loans

Refugees can obtain interest-free government loans to cover their travel costs to Canada. These are to be repaid within five years if the amount exceeds $3,000; for smaller sums, the repayment period is shorter. The repayment period can be extended by up to two years, if the original terms cause undue hardship for the refugee. Transportation costs to handicapped refugees are often excused.

Temporary medical assistance

During the interval between when the refugees are admitted to Canada and when they reach their final destination in the country, the cost of any emergency will be covered by the federal government. This includes medical, dental, and hospital care.

Employment services

Canada Employment Centres (CECs) provide job counselling and placement services to refugees; however, it is important that sponsors help refugees in their job search. The personal references and contacts of sponsors are often needed for the refugees to find suitable job openings, arrange interviews, and set up appointments.

Before looking for work, refugees should obtain a Social Insurance Number (SIN) from a Canada Employment Centre. The SIN card shows that the refugee is legally allowed to work in Canada.

If laid off due to no personal fault, the refugee may be eligible for unemployment insurance benefits. If this happens, the refugee should contact the nearest CEC.

Language training

A refugee's chances of becoming a fully independent member of Canadian society depends in large part on fluency in English or French. Ability in either language increases the refugee's job prospects, social well-being, chances for education, and economic independence.

Government-sponsored language courses are available to refugees intending to enter the labour force. These are provided through the refugee's local CEC, and trainees receive a living allowance while they attend courses. These allowances may not cover all living expenses, so sponsors should be prepared to continue providing support.

Refugees not entering the work force should be encouraged to attend part-time language courses usually offered at local schools or community centres. Fluency in English or French will help counter feelings of alienation, loneliness, and dependance.

Occupational training

If needed and available, refugees should enroll in government-sponsored full-time skills upgrading courses, arranged through the local CEC. As with the language courses, a living allowance may be provided while the refugee trains.

As with employment, the access of refugees to occupational training depends to a large degree on language proficiency. As refugees must compete with Canadians for acceptance into these courses, those proficient in

English or French will have a better chance of being admitted. Once accepted, their chances of success will also be greatly affected by their language ability.

Family allowance

Refugees are eligible for family allowance benefits and other social assistance programs available to Canadian citizens and permanent residents. However, for the refugees to qualify for such benefits, their dependants must be present in Canada or, having been admitted to the country, be absent for a temporary period only.

On-going support

During the period of sponsorship, officers of the CEIC will monitor the progress of all sponsorship groups and organizations. If sponsors encounter problems, they should call their Canada Immigration Centre for help. Officers there are experienced in refugee resettlement and can give worthwhile advice concerning sponsorship commitments.

Additional support is available from many voluntary immigrant aid organizations accross Canada. These agencies are experienced in providing services to newcomers such as counselling, orientation, interpretation, and referral. For information concerning agencies in your area, please contact the nearest Canada Immigration Centre.

Joint assistance program

The joint assistance program assists refugees who, because of a handicap or other special need, would not normally qualify for admission to Canada. Through this plan, the federal and provincial governments provide general settlement services, including maintenance costs (food, shelter, and incidentals) and health and rehabilitation care; private groups offer community orientation services, such as job search counselling, child care, transportation, and psychological support. Sponsorship is usually for a one- or two-year term. Only member groups of national organizations who have signed sponsorship agreements with the CEIC can participate in this program.

Funds and resources required to sponsor

It is difficult to estimate how much it will cost to sponsor a refugee or a refugee family. Regional differences in costs of living, the number of refugees sponsored, and the number and quality of donated items must be considered. Each group of sponsors should make their own calculations based on local prices for food, accommodation, and related material needs.

Sponsors should also develop a plan to help the refugees manage their financial matters. Such a plan would include advancing the refugees a certain sum of money on a regular basis. In that way, the refugees will learn to budget for themselves and will attain a sense of independence and responsibility.

Sponsors should set aside enough money to support the refugees for one year. Refugees usually become self-supporting within eight months after coming to Canada; however, this time may be longer — particularly in difficult economic times. If after one year the refugees are still not self-sufficient, the sponsor's legal obligation to assist them ends. In these cases, which are not numerous, government funding is available to help them until they can support themselves.

Sponsors should note that refugees enrolled in language or skills training courses usually take longer to become self-supporting.

Payments made to sponsoring groups or organizations can qualify as donations and are deductible for income tax purposes. The group must first be registered as a charity with Revenue Canada. For further information, ask Revenue Canada for its Information Circular on Registered Charities, No. 80-10R.

Applying to sponsor

Groups planning to undertake sponsorship should contact their local Canada Immigration Centre (CIC) and arrange to meet with a counsellor.

At the CIC, *local sponsorship groups* will be asked to describe their group's composition, size, and history. Members may also need to show proof of citizenship or residence, as well as evidence of income and other available resources.

However, the members of your group may belong to a *national or parent organization* which has signed a sponsorship agreement with the Minister of State for Immigration (see "Master agreement holders" for a list of these bodies). In this case, you need only obtain a letter of approval from your parent body stating the number of refugees your group will sponsor. This letter should be taken to your local CIC, where the necessary sponsorship forms will be signed.

All groups will be required to complete an "Intention to Sponsor a Refugee or Member of a Designated Class" form. A plan for sponsorship should be attached; it should outline how your group plans to raise the needed funds; the resources available for housing, clothing, food, furniture, job counselling, and medical and dental care; and the specific duties of each group member.

The CIC will assess your group's application to ensure that you have arranged for reception and settlement and that your group has sufficient resources, skills, and resolve to meet its obligations.

Once the CIC has accepted the application, you will be asked to list some basic facts about the type of refugee or refugee family your group feels best equipped to help. If you have a particular person or refugee family you wish

to sponsor, you should list their names, dates of birth, addresses, etc., on the form. Your application will then be sent to the appropriate visa office abroad. The persons named will be interviewed to establish whether they meet the criteria for Convention Refugees or Designated Class immigrants, as well as normal immigration requirements.

If you do not wish to name a particular refugee or refugee family, you will be asked to specify the type of individual or family your group wishes to help. As well, you should be prepared to outline your preferences regarding their ages, from what world area you would like them to come, the number in the family, and related facts. The CIC will send your application to a central Canadian office that keeps files on families who need sponsorship. You will then be given details about an individual or family who meets your needs, and asked to decide whether your group wishes to assist.

Waiting for the refugees

The time taken to identify and bring refugees to Canada varies from a few months to a year or more. A determining factor is the situation in the country where the refugees are located. As well, the refugees may be in remote camps, hard to reach by Canada immigration officers who must interview them.

It usually takes a minimum of six months from the date the application to sponsor is accepted by the Canada Immigration Centre to the refugees' arrival in Canada. In certain cases it may be longer, so you cannot make firm commitments for housing or employment. You will normally receive a notice of the refugees' expected arrival date a week in advance. When you are advised, be prepared to act quickly.

While you are waiting for the refugees' arrival, there are many preparations to be made. The refugees will need a warm welcome, money, food, shelter, and other material goods.

Many of the refugees will have had traumatic experiences on the journey from their homeland. After their arrival, they will need time to recover before starting to adapt to their new surroundings. During this initial period, they will also require your understanding and moral support. They will need friends aware of the many differences that they face and of their sense of loss and shock upon entering an unknown country and culture.

Sponsors who learn all they can about the refugees' background, culture, language, customs, social values, and religious beliefs — as well as the hardships endured in finding their way to Canada — will be best able to give the encouragement and support needed to help them

rebuild their lives. Armed with this understanding of the background of your refugees, you should start planning for their arrival.

The most successful sponsoring groups are those that are stable and homogeneous, and whose members have strictly defined roles. These groups have a formal structure and have regular meetings where planning, discussion, and decisions take place. A committee structure, with a chairperson, has proven effective. Under this plan, the committee assigns certain group members to take care of housing, clothing, furnishings, food, language and/or job training, employment, health, personal support, and funding.

Preparation for the refugees' immediate arrival should include a plan indicating which members will help the refugees get settled and cope with the everyday problems they are likely to meet. The plan should also provide for continuing human support and encouragement shared by group members.

Sponsors who cannot speak the language of the refugees should locate an interpreter; your local immigrant aid society may help you in this respect. You should also find a family physician and dentist, and arrange for other essential family services.

Other useful guidance is available from local ethnic and immigrant service associations. Contact your local CIC for a list of these bodies.

You may also wish to contact your provincial ministry responsible for immigration.

Other ways to help refugees

Persons who are not a member of a sponsorship group but are interested in helping refugees may:

- contact the local immigrant aid organization, appropriate ethnic groups, or CEC, and volunteer to help either by offers of accommodation, employment, or furniture in good condition, or by helping the refugees find their way in the community, or
- get in touch with other interested individuals, community or church groups, and form a sponsoring group. Two or more groups may wish to join together, sharing resources for the purpose of sponsoring.

Master agreement holders

The following national or parent organizations have signed umbrella sponsorship agreements with the Minister of State for Immigration:

Anglican Diocese of Central Newfoundland
Gander, Newfoundland

Roman Catholic Archdiocese of St. John's
St. John's, Newfoundland

Roman Catholic Diocese of Charlottetown
Charlottetown, P.E.I.

United Baptist Convention of the Atlantic Provinces
Saint John, New Brunswick

Roman Catholic Diocese of Saint John
Saint John, New Brunswick

Roman Catholic Diocese of Antigonish
Antigonish, Nova Scotia

Roman Catholic Archdiocese of Halifax
Halifax, Nova Scotia

Roman Catholic Diocese of Yarmouth
Yarmouth, Nova Scotia

Anglican Diocese of Montreal
Montreal, Quebec

Jewish Immigrant Aid Society
Downsview, Ontario

Council of Muslim Communities of Canada
Hamilton, Ontario

Roman Catholic Diocese of Hamilton
Hamilton, Ontario

Anglican Diocese of Huron
London, Ontario

Roman Catholic Diocese of London
London, Ontario

World Vision of Canada
Mississauga, Ontario

Roman Catholic Diocese of St. Catharines
Niagara Falls, Ontario

Ontario Conference of the Seventh Day Adventist Church
Oshawa, Ontario

Anglican Diocese of Ottawa
Ottawa, Ontario

Council of Christian Reformed Church in Canada
Burlington, Ontario

Roman Catholic Diocese of Alexandria-Cornwall
Cornwall, Ontario

Presbyterian Church in Canada
Don Mills, Ontario

Canadian B'Nai Brith
Downsview, Ontario

Roman Catholic Diocese of Timmins
Timmins, Ontario

Anglican Diocese of Toronto
Toronto, Ontario

Baptist Convention of Ontario and Quebec
Toronto, Ontario

Canadian Polish Congress
Toronto, Ontario

Czechoslovak National Association of Canada
Toronto, Ontario

Roman Catholic Archdiocese of Toronto
Toronto, Ontario

The Polish Alliance of Canada
Toronto, Ontario

Ottawa Jewish Community Council
Ottawa, Ontario

Roman Catholic Archdiocese of Ottawa
Ottawa, Ontario

World University Service of Canada
Ottawa, Ontario

Roman Catholic Diocese of Pembroke
Pembroke, Ontario

National Spiritual Assembly of the Baha'is of Canada
Thornhill, Ontario

Roman Catholic Diocese of Thunder Bay
Thunder Bay, Ontario

Anglican Diocese of Saskatoon
Saskatoon, Saskatchewan

Ukrainian Catholic Eparchy of Saskatchewan
Saskatoon, Saskatchewan

Baptist Union of Western Canada
Calgary, Alberta

Christian and Missionary Alliance Western Canadian District
Calgary, Alberta

United Church of Canada
Division of Mission in Canada
Toronto, Ontario

Canadian Lutheran World Relief
Winnipeg, Manitoba

Mennonite Central Committee in Canada
Winnipeg, Manitoba

Ukrainian Canadian Committee
Winnipeg, Manitoba

Anglican Diocese of Qu'appelle
Regina, Saskatchewan

Roman Catholic Diocese of Calgary
Calgary, Alberta

Roman Catholic Archdiocese of Regina
Regina, Saskatchewan

Roman Catholic Archdiocese of Edmonton
Edmonton, Alberta

Roman Catholic Archdiocese of Grouard-McLennan
McLennan, Alberta

Roman Catholic Diocese of St. Paul
St. Paul, Alberta

Roman Catholic Diocese of Kamloops
Kamloops, British Columbia

Anglican Diocese of Kootenay
Kelowna, British Columbia

National Council of YMCAs of Canada
Vancouver, British Columbia

Roman Catholic Diocese of Victoria
Victoria, British Columbia

Emploi et Immigration Canada

Employment and Immigration Canada

Parrainage des réfugiés

Renseignements à l'intention des groupes et organismes canadiens

Canada

Avant-propos

La présente publication s'adresse aux particuliers, aux groupes et aux organismes canadiens qui envisagent de parrainer des réfugiés pour leur permettre d'immigrer au Canada. Elle traite du programme canadien de parrainage des réfugiés, de ses implications, des répondants admissibles, des responsabilités des répondants, des modalités de demande, ainsi que des ressources financières et autres nécessaires à une telle entreprise.

WH-5-069/2/87

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1986
N° de cat. MP 23-53/1986 rev.
ISBN 0-662-54580-X

Table des matières

	Page
Introduction	1
En quoi consiste le parrainage?	3
Qui peut être parrainé?	4
Qui peut être répondant?	5
Responsabilités des répondants	6
Aide matérielle	6
Soins médicaux	7
Familiarisation et appui moral	9
Services offerts par le gouvernement fédéral	10
Prêts de transport	10
Aide médicale temporaire	10
Services d'emploi	10
Formation linguistique	11
Formation professionnelle	12
Allocations familiales	13
Appui continu	13
Programme d'aide conjoint	14
Ressources financières et autres nécessaires au parrainage	15
Formalités relatives au parrainage	17

	Page
Avant l'arrivée des réfugiés	**19**
Autres façons d'aider les réfugiés	**21**
Organismes signataires d'ententes générales	**22**

Introduction

À l'heure actuelle, il y a, dans le monde, des millions de réfugiés à la recherche d'une patrie. Les mouvements de personnes déplacées se forment à un rythme beaucoup plus rapide que jamais par le passé et ils comptent une population beaucoup plus nombreuse.

Le réétablissement dans un autre pays n'est nécessaire que pour un nombre restreint de ces réfugiés mais leur survie peut en dépendre.

Le Canada fait partie du petit nombre de pays qui acceptent des réfugiés désireux de trouver la liberté dans un nouveau pays et il a toujours joué un rôle essentiel dans les programmes de réétablissement. De fait, depuis la Seconde Guerre mondiale, le Canada a accueilli plus de 400,000 réfugiés dont le cas comportait des considérations d'ordre humanitaire.

En 1978, le gouvernement a adopté un nouveau programme visant à inciter les Canadiens à s'occuper du réétablissement des réfugiés d'une façon personnelle et directe en formant des groupes de parrainage privés. Ce programme est indépendant du programme annuel de réétablissement en vertu duquel le gouvernement prend en charge un certain nombre de réfugiés en provenance de certaines régions du monde.

En effet, grâce au parrainage et à l'engagement spécial de citoyens et de résidents permanents du Canada, des réfugiés peuvent être admis en plus de ceux que prévoit le programme annuel du gouvernement. Aucune limite n'est imposée quant au nombre et à l'origine des réfugiés parrainés par le secteur privé : seule compte la générosité des Canadiens qui s'intéressent à cette question.

Le mécanisme qui permet au gouvernement et au secteur privé de collaborer pour aider les personnes les moins fortunées a donné de bons résultats. Pendant la

crise de 1979 et de 1980 qui a touché les réfugiés de la mer indochinois, 80,000 d'entre eux ont été amenés au Canada. Les groupes et les organismes privés en ont parrainé 34,000 et le gouvernement fédéral, 26,000.

Depuis, l'intérêt manifesté par les Canadiens à l'endroit des réfugiés d'un peu partout à travers le monde est redevenu sensiblement ce qu'il était par le passé. Cependant, le sort des réfugiés qui ont besoin d'aide pour s'établir suscite toujours de vives préoccupations en raison des nombreux points du globe où la situation troublée fait croître leur nombre.

Les Canadiens peuvent continuer à jouer un rôle important pour aider à soulager les souffrances des réfugiés en participant au programme de parrainage des réfugiés. Des précisions sur ce programme sont données plus loin.

En quoi consiste le parrainage?

Grâce au parrainage, les Canadiens peuvent faire venir au Canada des réfugiés auxquels ils s'intéressent particulièrement ou qui ne seraient normalement pas admissibles au Canada. Aucune limite n'a été imposée au nombre de réfugiés qui peuvent être admis de cette façon.

Les Canadiens qui s'engagent à parrainer un réfugié ou une famille de réfugiés promettent de fournir de l'aide au réétablissement pendant une période d'un an. Cette aide doit tenir compte des besoins matériels ainsi que psychologiques des réfugiés et comprendre, entre autres, la nourriture, les vêtements et le logement ainsi que l'amitié et l'appui moral.

L'engagement à aider les réfugiés ne doit pas être pris à la légère; les répondants doivent se préparer à accepter tant les points forts que les points faibles des personnes qu'ils parrainent, à les comprendre et à leur porter un intérêt réel. La plupart des réfugiés auront besoin de l'appui sincère et continu de leurs répondants, y compris de l'aide pour

- créer des liens sociaux et connaître les possibilités d'emploi dans leur collectivité;
- trouver un logement convenable;
- se familiariser avec la culture et les valeurs canadiennes; et
- découvrir et utiliser les services locaux (banques, écoles, magasins, médecins, dentistes, églises, etc.).

Les attentions personnelles dont le répondant fait preuve à l'égard du réfugié sont aussi importantes que l'aide relative à ses besoins essentiels.

Qui peut être parrainé?

Le programme de parrainage des réfugiés s'applique à deux groupes de réfugiés se trouvant à l'étranger.

L'un comprend les *réfugiés au sens de la Convention* suivant la définition de la Loi sur l'immigration qui s'inspire de la Convention de Genève. Ces personnes ont de bonnes raisons de craindre d'être persécutées du fait de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leurs opinions politiques ou de leur appartenance à un groupe social particulier.

L'autre groupe se compose de personnes opprimées dans leur propre pays ou déplacées en raison de situations d'urgence, telles que la guerre ou la révolution. Ces réfugiés rentrent dans des catégories désignées et sont admis au Canada en vertu des mêmes critères de sélection que ceux qui s'appliquent aux réfugiés au sens de la Convention.

Qui peut être répondant?

Les Canadiens peuvent offrir de l'aide directe au réétablissement au moyen du parrainage, de deux façons.

1) Les groupes d'au moins cinq citoyens canadiens ou résidents permanents peuvent signer des ententes particulières avec la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC) par l'intermédiaire du Centre d'Immigration du Canada (CIC) de leur localité. Les organismes légalement constitués (corporations) peuvent également s'engager dans le parrainage.

   Le groupe doit comprendre cinq personnes ou plus afin que les responsabilités matérielles et morales du parrainage puissent être partagées. Si l'un des membres du groupe se trouve dans l'impossibilité de respecter son engagement, un autre le remplacera et le réfugié n'aura pas à en subir les conséquences. Un groupe plus restreint pourrait éventuellement manquer de ressources pour aider les réfugiés à s'intégrer dans la société canadienne.

2) Les organismes d'envergure nationale ou leurs filiales peuvent, de concert avec le ministre d'État à l'Immigration, signer des lettres officielles d'engagement afin d'assumer la responsabilité des contrats de parrainage que signeront les groupes constitutifs.

Responsabilités des répondants

Les groupes ont des responsabilités précises vis-à-vis des réfugiés qu'ils parrainent. Ces responsabilités commencent lorsque les réfugiés arrivent dans la collectivité et se poursuivent pendant un an. Le gouvernement fédéral offre également des services particuliers qui sont énumérés plus loin.

On ne s'attend pas à ce que les réfugiés défrayent leurs répondants de l'aide au réétablissement qu'ils ont reçue. Toutefois, les groupes répondants ne sont pas responsables des réfugiés parrainés qui contractent des dettes considérables ou font l'objet de poursuites ou d'une arrestation.

Les services offerts par les répondants sont les suivants :

Aide matérielle

Les répondants doivent subvenir aux besoins matériels des réfugiés pendant un an. Ils doivent leur fournir un logement meublé, des articles ménagers, la nourriture, le vêtement et de l'agent au titre des frais divers.

L'espace et les installations doivent être suffisants pour tous les membres de la famille de réfugiés.

Si les réfugiés parviennent à subvenir à leurs besoins avant la fin de la première année, les répondants auront moins de frais. Toutefois, si les réfugiés sont licenciés, les répondants devront de nouveau assumer tous les frais engagés pendant le reste de l'année. Au cours des 12 premiers mois au Canada, les réfugiés parrainés ne peuvent obtenir d'aide sociale, mais ils peuvent toucher des prestations d'assurance-chômage s'ils ont accumulé le nombre de semaines de travail requis et s'ils respectent les autres conditions. Ils peuvent avoir également droit

de recevoir des allocations pendant qu'ils suivent une formation linguistique de base dans le cadre du Programme national de formation à l'emploi.

Soins médicaux

Dès leur arrivée au Canada, les réfugiés sont admissibles aux régimes provinciaux d'assurance-maladie et d'hospitalisation, mais il appartient aux répondants de s'assurer qu'ils s'inscrivent immédiatement.

Les régimes d'assurance-maladie varient selon les provinces. Dans certaines, un délai de carence est prévu et les répondants doivent contracter une assurance auprès d'une société privée ou payer le coût des soins médicaux en attendant que les réfugiés puissent bénéficier du régime provincial. Dans d'autres provinces, les répondants doivent payer les primes d'assurance pour les douze premiers mois. Des renseignements supplémentaires sur les régimes provinciaux d'assurance-maladie et des formulaires de demande peuvent être obtenus du ministère de la Santé ou des Affaires sociales de la province concernée.

Les soins dentaires ordinaires, les lunettes et les médicaments ne sont normalement pas remboursés aux termes des régimes provinciaux d'assurance-maladie. Comme un grand nombre de réfugiés ont reçu peu de soins de cet ordre avant de venir au Canada, il est

important que les répondants mettent de côté l'argent suffisant pour répondre à ces besoins qui peuvent coûter très cher, surtout si le groupe parraine plus d'une personne.

Tous les réfugiés ont subi un examen médical avant de venir au Canada. La visite comprend un examen physique complet et la vérification du dossier médical, y compris des radiographies pulmonaires et d'autres tests suivant les conditions sanitaires qui existent dans le pays d'origine des réfugiés. Les autorités provinciales de la santé sont alors informées du nom des personnes ayant déjà souffert de maladies infectieuses ou éprouvé des ennuis de santé mineurs qui nécessitent des soins à l'arrivée au Canada.

D'autre part, dès leur arrivée au Canada, tous les réfugiés devraient être mis en contact avec un médecin de famille.

Familiarisation et appui moral

L'aide concrète et l'appui moral que les répondants offrent aux réfugiés sont d'importance primordiale pour leur réétablissement.

Les répondants doivent donc rencontrer les réfugiés à leur arrivée et leur assurer un logement et des vêtements confortables, de la nourriture en quantité suffisante et les autres articles de première nécessité. Par la suite, tout en pourvoyant aux besoins essentiels des réfugiés, les répondants doivent se réunir régulièrement avec les réfugiés et les aider à se familiariser avec la collectivité. Les réfugiés doivent être informés de leurs droits et obligations. Il faut également leur montrer où et comment faire des emplettes, quoi acheter, où se rendre pour obtenir des services communautaires et gouvernementaux, les aider a se familiariser avec les moyens de transport, leur faire connaître les services récréatifs. Certains réfugiés peuvent également avoir besoin qu'on leur montre comment se servir des appareils électriques, des systèmes de chauffage et autres choses du genre.

Ainsi renseignés, et grâce à l'intérêt personnel et à l'amitié que leur manifestent les répondants, les réfugiés seront rassurés et capables de s'adapter plus facilement à une nouvelle culture, ce qui présente toujours des difficultés.

Services offerts par le gouvernement fédéral

Prêts de transport

Des prêts ne portant pas intérêt sont accordés aux réfugiés pour les aider à payer leurs frais de transport pour venir au Canada. Ces prêts doivent être remboursés dans les cinq ans qui suivent leur arrivée si le montant dépasse $3,000; s'il est inférieur à cette somme, la période de remboursement est plus courte, mais peut être prolongée jusqu'à deux ans si les réfugiés ne peuvent vraiment pas remplir ces conditions. Les prêts de transport consentis aux réfugiés handicapés n'ont souvent pas à être remboursés.

Aide médicale temporaire

Le gouvernement fédéral garantit les soins hospitaliers, médicaux et dentaires d'urgence aux réfugiés en transit, à compter de leur arrivée au Canada et jusqu'à ce qu'ils atteignent leur destination finale.

Services d'emploi

Les Centres d'Emploi du Canada (CEC) offrent des services de placement et de counselling d'emploi aux réfugiés; toutefois, il est important que les répondants aident les réfugiés à chercher du travail. Les réfugiés ont souvent besoin des références et des contacts personnels des répondants pour trouver des débouchés convenables, pour obtenir des entrevues et prendre des rendez-vous.

Avant de chercher du travail, les réfugiés doivent obtenir un numéro d'assurance sociale (NAS) d'un

Centre d'Emploi du Canada. Le NAS indique que le réfugié est légalement autorisé à travailler au Canada.

Si le réfugié est licencié, il peut avoir droit à des prestations d'assurance-chômage. Dans ce cas, le réfugié doit communiquer avec le CEC le plus près de son domicile.

Formation linguistique

Pour assurer son autonomie au sein de la société canadienne, le réfugié a grandement besoin de parler couramment le français ou l'anglais. La connaissance de l'une ou l'autre langue accroît les possibilités d'emploi du réfugié, son mieux-être social, ses possibilités de formation et son indépendance économique.

Des cours de langue organisés par le gouvernement sont offerts aux réfugiés qui comptent se joindre à la population active. Ils sont offerts par l'intermédiaire des CEC, et les stagiaires reçoivent une indemnité de subsistance pendant qu'ils suivent les cours. Dans la majorité des cas, cette indemnité n'est pas suffisante. Les parrains doivent alors apporter une aide financière d'appoint.

Les réfugiés qui ne comptent pas faire partie de la population active devraient suivre les cours de langue à temps partiel offerts dans certaines écoles et centres communautaires. Le fait de pouvoir parler couramment le français ou l'anglais aide les réfugiés à surmonter leurs sentiments d'isolement, de solitude et de dépendance.

Formation professionnelle

Les réfugiés doivent, s'il a lieu, s'inscrire à des cours de perfectionnement à plein temps organisés par le gouvernement par l'intermédiaire du CEC de leur localité, si ces cours y sont offerts. Comme dans le cas des cours de langue, une indemnité de subsistance sera accordée pendant que le réfugié suit ces cours.

Parallèlement à ce qui se passe dans le domaine de l'emploi, la possibilité qu'ont les réfugiés d'obtenir une formation professionnelle dépend en grande partie de leur connaissance du français et (ou) de l'anglais. Pour être admis aux cours, ils sont en concurrence avec des Canadiens, et ceux qui parlent bien le français ou l'anglais ont plus de chance d'être acceptés. Une fois qu'ils le sont, leurs chances de réussir seront en grande partie fonction de leur connaissance de l'une ou l'autre langue.

Allocations familiales

Les réfugiés peuvent recevoir des allocations familiales et bénéficier des autres programmes d'aide sociale offerts aux citoyens canadiens et aux résidents permanents. Toutefois, pour que les réfugiés soient admissibles, il faut que les enfants à leur charge se trouvent au Canada ou que, y ayant été admis, ils ne s'en absentent que temporairement.

Appui continu

Pendant la période de parrainage, les agents de la CEIC procèdent à un suivi des contrats de parrainage, entre autres, en effectuant une visite au domicile des réfugiés (dans les premières semaines suivant leur arrivée). Si les parrains éprouvent des difficultés, ils doivent demander de l'aide aux Centres d'Immigration du Canada. Les agents connaissent bien la question du réétablissement des réfugiés et peuvent donner des conseils utiles au sujet des engagements de parrainage.

On peut obtenir d'autres formes d'aide de diverses organisations bénévoles d'aide aux immigrants un peu partout au Canada. Ces organismes ont l'expérience de la prestation de services aux nouveaux venus, tels le counselling, les services de familiarisation, d'interprètes et de présentation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces organismes dans votre région, veuillez communiquer avec le Centre d'Immigration du Canada le plus près.

Programme d'aide conjoint

Le Programme d'aide conjoint vise à aider les réfugiés qui, en raison d'une déficience physique ou d'un autre besoin spécial, ne seraient ordinairement pas admissibles au Canada. Dans le cadre de ce programme, les gouvernements fédéral et provinciaux offrent des services généraux d'établissement, y compris l'aide matérielle (nourriture, logement et frais divers) et les soins médicaux, ainsi que des services de réadaptation; les groupes privés offrent des services de familiarisation à l'échelle locale, tels que le counselling en matière d'emploi, la garde d'enfants, les moyens de transport et l'appui moral. Le parrainage dure généralement un ou deux ans. Seuls les groupes constitutifs des organisations nationales qui ont signé des engagements de parrainage avec la CEIC peuvent participer à ce programme.

Ressources financières et autres nécessaires au parrainage

Il est difficile de déterminer le coût du parrainage d'un réfugié ou d'une famille de réfugiés. Il faut tenir compte des différences régionales du coût de la vie, du nombre de réfugiés parrainés ainsi que du nombre et de la qualité des articles donnés. Chaque groupe de répondants doit faire ses propres calculs en fonction des prix locaux de la nourriture, du logement et des biens matériels connexes.

Les répondants doivent également élaborer un plan pour aider les réfugiés à organiser leur propre budget; ils peuvent, par exemple, leur avancer certaines sommes à intervalles réguliers. De cette façon, les réfugiés apprendront à équilibrer leur budget eux-mêmes et éprouveront un sentiment d'indépendance et de responsabilité.

Les répondants doivent mettre de côté l'argent nécessaire pour subvenir aux besoins des réfugiés pendant un an. Les réfugiés subviennent généralement à leurs besoins dans les huit mois suivant leur arrivée; toutefois, cette période peut être plus longue, particulièrement dans des temps difficiles. Si, au bout d'un an, les réfugiés n'y sont toujours pas parvenus, l'obligation légale du répon-

dant prend fin. Dans ces cas, qui ne sont pas nombreux, le gouvernement peut venir en aide aux réfugiés jusqu'à ce qu'ils soient capables de subvenir à leurs besoins.

Les répondants doivent tenir compte du fait que les réfugiés inscrits à des cours de langue ou de perfectionnement ne sont généralement capables de subvenir à leurs besoins qu'après une période plus longue.

Les sommes versées à des groupes ou organismes qui parrainent des réfugiés peuvent être considérées comme des dons et être déduites de l'impôt sur le revenu, mais le groupe doit d'abord être inscrit auprès de Revenu Canada, Impôt à titre de groupe de bienfaisance. Pour plus de renseignements, veuillez demander à Revenu Canada, Impôt la fiche de renseignements concernant les organismes de charité enregistrés, nº 80-10R.

Formalités relatives au parrainage

Les groupes qui envisagent de prendre un engagement de parrainage doivent communiquer avec le Centre d'Immigration du Canada de leur localité pour y consulter un conseiller.

Au CIC, les membres d'un *groupe local de parrainage* devront fournir des renseignements sur la constitution, la taille et les antécédents de leur groupe. Ils devront peut-être également justifier de leur citoyenneté ou de leur résidence canadienne et prouver qu'ils touchent un revenu et possèdent d'autres ressources.

Toutefois, si le groupe fait partie d'un *organisme national ou central* qui a déjà passé un contrat de parrainage avec le ministre d'État à l'Immigration (voir plus loin la liste de ces organismes), il suffit alors d'obtenir une lettre d'approbation de l'organisme central indiquant le nombre de réfugiés que le groupe parrainera. Cette lettre doit être présentée au CIC local où les documents voulus seront signés.

Tous les groupes sont tenus de remplir le formulaire «Avis d'intention de parrainer un réfugié ou un membre d'une catégorie désignée». Il faut y joindre un plan de parrainage qui indique la façon dont le groupe a l'intention de réunir les fonds nécessaires et précise les ressources disponibles au chapitre du logement, des vêtements, de la nourriture, des meubles, du counselling d'emploi et des soins médicaux et dentaires ainsi que les responsabilités précises de chaque membre du groupe.

Le CIC étudiera la demande du groupe afin de s'assurer que les dispositions nécessaires ont été prises

pour l'accueil et l'établissement et que le groupe a suffisamment de ressources, de compétences et de détermination pour remplir son engagement.

Une fois la demande acceptée par le CIC, on demandera au groupe de dresser une liste de renseignements généraux sur le genre de réfugié ou de famille de réfugiés que le groupe se sent mieux à même d'aider. Si les membres du groupe désirent parrainer une personne ou une famille de réfugiés particulière, ils doivent en donner les noms, dates de naissance, adresses, etc. La demande est alors envoyée à l'étranger au bureau des visas concerné afin que les réfugiés puissent subir l'entrevue. Les personnes dont le nom aura ainsi été mentionné subiront une entrevue afin de déterminer si elles répondent aux critères qui s'appliquent dans le cas des immigrants au sens de la Convention ou des membres d'une catégorie désignée aussi bien qu'aux exigences normales en matière d'immigration.

Si le groupe ne souhaite pas nommer un réfugié ou une famille de réfugiés en particulier, il lui sera demandé de préciser le genre de personne ou de famille qu'il désire aider. Le groupe peut également indiquer ses préférences au sujet de l'âge des réfugiés, de la région du monde dont il souhaiterait que ceux-ci viennent, de la taille de la famille et d'autres éléments connexes. Le CIC enverra alors la demande à un bureau central au Canada qui conserve des dossiers au sujet des familles ayant besoin de parrainage. Le groupe recevra ensuite des précisions sur une personne ou une famille qui correspond à ses désirs et sera invité à décider s'il veut bien les aider.

Avant l'arrivée des réfugiés

Le temps qu'il faut pour repérer les réfugiés et les faire venir au Canada varie de quelques mois à un an ou plus selon la situation qui règne dans le pays où ils se trouvent. De plus, les réfugiés peuvent être dans des camps éloignés, difficiles d'accès pour les agents d'Immigration Canada qui doivent leur faire subir l'entrevue.

D'ordinaire, de l'acceptation de la demande au Centre d'Immigration du Canada à l'arrivée des réfugiés au Canada, il faut compter un minimum de six mois, mais cette période peut parfois être plus longue; *il ne faut donc prendre aucun engagement définitif en matière de logement ou d'emploi.* Habituellement, le groupe sera informé de l'arrivée des réfugiés une semaine à l'avance. A ce moment-là, il sera prêt à entrer en scène sans délai.

Avant l'arrivée des réfugiés, il y a beaucoup à faire : les réfugiés auront besoin d'un accueil chaleureux, d'argent, de nourriture, d'un logement et d'autres biens matériels.

Un bon nombre d'entre eux auront éprouvé des bouleversements depuis le départ de leur pays d'origine. A leur arrivée, il faudra le temps de se remettre avant de pouvoir commencer à s'adapter à leur nouveau milieu. Au début, ils auront aussi besoin de la compréhension et de l'appui moral de leurs répondants. Il leur faudra des amis conscients de toutes les nouveautés auxquelles ils doivent s'habituer, du désarroi qui les envahit et du choc qu'ils subissent en se retrouvant dans un pays inconnu, au milieu d'une culture étrangère.

Les répondants qui se renseignent le mieux possible sur les antécédents, la culture, la langue, les coutumes, les valeurs sociales et les croyances religieuses des réfugiés ainsi que sur les tribulations qu'ils ont dû subir pour venir

au Canada, seront mieux en mesure de les encourager et de les appuyer comme il convient pour les aider à refaire leur vie. Ainsi renseigné, le groupe devrait commencer à prévoir l'arrivée des réfugiés.

Les groupes répondants qui réussissent le mieux sont ceux qui comportent un élément de stabilité et d'homogénéité et dont les membres ont des responsabilités bien définies. Ces groupes ont une structure bien établie et organisent des réunions régulières de planification, de discussions et de prise de décisions. La formule de comité, avec un président, fonctionne bien et permet de confier à certains membres du groupe des responsabilités particulières : logement, vêtements, meubles, nourriture, formation linguistique et formation professionnelle, emploi, soins médicaux, appui personnel et financement.

En vue de l'arrivée immédiate des réfugiés, il faudrait élaborer un plan selon lesquel certains membres du groupe aideront les réfugiés à s'établir et à surmonter les difficultés quotidiennes qu'ils éprouveront probablement. Il faudrait aussi prévoir un appui affectif continu et des encouragements partagés par les membres du groupe.

Les répondants qui ne parlent pas la langue des réfugiés devraient trouver un interprète; l'organisme local d'aide aux immigrants peut prêter son concours dans ce domaine. Il convient également de trouver un médecin de famille et un dentiste et de prendre des dispositions pour que les réfugiés obtiennent d'autres services essentiels.

D'autres conseils utiles peuvent être obtenus des groupes ethniques et des organismes qui offrent des services aux immigrants. Le CIC de la localité fournira une liste de ces groupes.

On peut aussi communiquer avec le ministère provincial chargé de l'immigration.

Autres façons d'aider les réfugiés

Les personnes qui n'appartiennent pas à un groupe répondant, mais qui désirent aider les réfugiés peuvent :

- communiquer avec les organismes locaux d'aide aux immigrants, les groupes ethniques particuliers et offrir bénévolement d'aider les réfugiés à trouver un logement, un emploi ou des meubles en bon état ou à s'adapter à la collectivité, *ou*
- communiquer avec d'autres personnes intéressées ou bien des groupes communautaires ou confessionnels et constituer un groupe répondant. Aux fins du parrainage, un groupe peut s'associer à un autre et partager ses ressources.

Organismes signataires d'ententes générales

Les organismes nationaux et centraux dont les noms apparaissent ci-après ont signé des ententes cadres avec le ministre d'État à l'Immigration :

Anglican Diocese of Central Newfoundland
Gander (Terre-Neuve)

Roman Catholic Archdiocese of St. John's
St. John's (Terre-Neuve)

Roman Catholic Diocese of Charlottetown
Charlottetown
(Île-du-Prince-Édouard)

United Baptist Convention of the Atlantic Provinces
Saint-Jean (Nouveau-Brunswick)

Diocèse catholique romain de Saint-Jean
Saint-Jean (Nouveau-Brunswick)

Roman Catholic Diocese of Antigonish
Antigonish (Nouvelle-Écosse)

Roman Catholic Archdiocese of Halifax
Halifax (Nouvelle-Écosse)

Roman Catholic Diocese of Yarmouth
Yarmouth (Nouvelle-Écosse)

Jewish Immigrant Aid Society
Downsview (Ontario)

Council of Muslim Communities
Hamilton (Ontario)

Roman Catholic Diocese of Hamilton
Hamilton (Ontario)

Anglican Diocese of Huron
London (Ontario)

Roman Catholic Diocese of London
London (Ontario)

World Vision of Canada
Mississauga (Ontario)

Roman Catholic Diocese of St. Catharines
Niagara Falls (Ontario)

Ontario Conference of the Seventh Day Adventist Church
Oshawa (Ontario)

Anglican Diocese of Ottawa
Ottawa (Ontario)

Anglican Diocese of Montréal
Montréal (Québec)

Council of Christian Reformed Church in Canada
Burlington (Ontario)

Diocèse catholique romain d'Alexandria-Cornwall
Cornwall (Ontario)

Presbyterian Church in Canada
Don Mills (Ontario)

Canadian B'Nai Brith
Downsview (Ontario)

Diocèse catholique romain de Timmins
Timmins (Ontario)

Anglican Diocese of Toronto
Toronto (Ontario)

Baptist Convention of Ontario and Québec
Toronto (Ontario)

Congrès polonais-canadien
Toronto (Ontario)

Association nationale tchécoslovaque du Canada
Toronto (Ontario)

Archidiocèse catholique romain de Toronto
Toronto (Ontario)

Ottawa Jewish Community Council
Ottawa (Ontario)

Archidiocèse catholique romain d'Ottawa
Ottawa (Ontario)

World University Service of Canada
Ottawa (Ontario)

Roman Catholic Diocese of Pembroke
Pembroke (Ontario)

National Spiritual Assembly of the Baha'is of Canada
Thornhill (Ontario)

Roman Catholic Diocese of Thunder Bay
Thunder Bay (Ontario)

Anglican Diocese of Saskatoon
Saskatoon (Saskatchewan)

Ukrainian Catholic Eparchy of Saskatchewan
Saskatoon (Saskatchewan)

Baptist Union of Western Canada
Calgary (Alberta)

Christian and Missionary Alliance Western Canadian District
Calgary (Alberta)

L'Alliance polonaise du Canada
Toronto (Ontario)

United Church of Canada
Division of Mission in Canada
Toronto (Ontario)

Canadian Lutheran World Relief
Winnipeg (Manitoba)

Mennonite Central Committee in Canada
Winnipeg (Manitoba)

Comité canadien-ukrainien
Winnipeg (Manitoba)

Anglican Diocese of Qu'appelle
Regina (Saskatchewan)

Roman Catholic Archdiocese of Regina
Regina (Saskatchewan)

Roman Catholic Diocese of Calgary
Calgary (Alberta)

Roman Catholic Archdiocese of Edmonton
Edmonton (Alberta)

Diocèse catholique romain de Grouard-McLennan
McLennan (Alberta)

Diocèse catholique romain de Saint-Paul
Saint-Paul (Alberta)

Roman Catholic Diocese of Kamloops
Kamloops (Colombie-Britannique)

Anglican Diocese of Kootenay
Kelowna (Colombie-Britannique)

National Council of YMCAs of Canada
Vancouver (Colombie-Britannique)

Roman Catholic Diocese of Victoria
Victoria (Colombie-Britannique)